

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mai 2016

L'an deux mil seize le douze Mai à 19 heures 15, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

**Etaient présents** : Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Sébastien LAURENT, Sébastien GAUNET, Gérard BARNAY, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Rémy PRIN, & Mme Chantal GOUT.

**Absents excusés** : Gilles BOUSQUET donne pouvoir à Chantal GOUT

**Absent** : Christiane CANET

**Secrétaire de séance** : Gérard BARNAY

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### PREMIERE DELIBERATION

#### Transports scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de 17 devis auprès d'artisans taxi ou de société destinés au transport de 10 élèves de petite et moyenne section scolarisés au RPI de Dennevy-St Gilles pour la rentrée scolaire 2016-2017, seuls 4 professionnels ont répondu :

- AB transport
- Transarc
- Transdev
- Taxi Badie

Après avoir pris connaissance des devis fournis et en avoir longuement délibéré

**Le Conseil Municipal avec 9 voix pour et une abstention, décide :**

- De retenir l'artisan Taxi Badie, pour un montant de 14 520.00 € TTC, étant rappelé que le transport des enfants ne se fera que le matin avec retour le soir.

En outre le Conseil décide que pour la rentrée 2017-2018, il ne sera plus accepté que des enfants venant de communes extérieures et inscrits au RPI puissent bénéficier gratuitement du transport organisé et financé par la municipalité. Leurs parents devront eux même assuré ce transport.

### DEUXIEME DELIBERATION

#### Voirie

Route de Chassagne : Monsieur le Maire présente 2 devis :

- Rougeot 24 997 €
- Eurovia 25 995 €

Chemin du 6 Septembre : Monsieur le Maire présente 2 devis :

- Rougeot 8 315 €
- Eurovia 8 700 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents**

- Retient pour la route de Chassagne l'entreprise Rougeot pour un montant de 24 997 €. Les travaux devront être effectués rapidement pour un problème de sécurité des usagers.
- Retient pour le Chemin du 6 septembre l'entreprise Rougeot pour un montant de 8 315 €.

### TROISIEME DELIBERATION

#### Travaux Bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle que suite à des infiltrations d'eau au niveau du toit de l'école primaire, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'étanchéité. L'entreprise Chapuis a fourni un devis d'un montant de 3 520.00 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

- Accepte le devis et charge Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux.

## QUATRIEME DELIBERATION

### Projet de dissimulation des réseaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de l'enfouissement des réseaux électrique et télécommunication du lotissement en Challeys, le Sydesl a fait parvenir un devis d'un montant total de 15 500 €, avec un restant à charge pour la commune de 7 750 euros.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

- Accepte le devis.

## CINQUIEME DELIBERATION

### Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au congé maladie de Madame CANET Christiane pour une durée indéterminée, il est nécessaire de lui trouver un remplaçant pour la gestion de la location de la salle des fêtes. Monsieur Yannick CANET s'étant proposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce remplacement provisoire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

- Accepte cette candidature et autorise Monsieur le Maire à lui verser l'indemnité prévue à cet effet.

## SIXIEME DELIBERATION

### Projet du schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté de projet qui concerne l'extension du périmètre du Grand Chalon.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

- Accepte ce projet présenté par le Préfet le 15 Avril 2016.

## TRAVAUX

Toit de l'église : Une décision sera prise à la prochaine réunion du Conseil lorsque Monsieur le Maire aura reçu nouveau 2 devis.

Clavaire : Les travaux de réfection du calvaire près du cimetière seront confiés à l'entreprise Zanotto pour un devis de 1 800 €.

Cimetière : La réfection de l'escalier du cimetière sera confiée à l'entreprise AMJ pour un devis de 3 312.20 € auquel il faudra ajouter le devis de 1 074 € pour le coin du mur.

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire donne lecture des contraintes imposées par les « Climats de Bourgogne » en ce qui concerne les panneaux publicitaires non-conformes.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 22h00**